

Programme de la Formation

## AIDES ET FINANCEMENTS

1 jour soit 7 heures de formation

### ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

**Module :** AIDES ET FINANCEMENTS

**Modalité pédagogique :** Présentiel

**Date(s) :** jeudi 11 avril 2024

**Lieu :** CROA - COUVENT DES RECOLLETS, 3-4 - 148, rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris

**Étapes à valider :** 1

### CONTEXTE GÉNÉRAL

#### Inscription.

Pour vous inscrire, si ce n'est déjà fait, nous vous invitons à créer votre espace personnel sur notre site [www.abaque-formation.com](http://www.abaque-formation.com), laissez-vous guider par le calendrier des formations ou la recherche par thèmes ou mots-clé. Une fois votre choix arrêté, sélectionnez votre formation et validez votre commande.

La confirmation en ligne de votre inscription sera réceptionnée par notre gestionnaire qui validera et déclenchera l'envoi par mail de votre convention à nous retourner dûment signée par mail à [abaque@archicopro.com](mailto:abaque@archicopro.com).

#### Convocation.

Quelques jours avant la formation, vous recevrez votre convocation par email, confirmant les dates, les horaires et le lieu de formation, ainsi que tous les détails organisationnels.

#### Restauration.

Lorsque la formation se déroule en présentiel sur une ou plusieurs journées, le coût de la formation n'inclue pas le déjeuner. Celui-ci a lieu généralement dans un café/restaurant à proximité du lieu de la formation et reste à la charge de chaque stagiaire.

### OBJECTIF(S) - Voir les objectifs pédagogiques, développés dans chaque module

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- Identifier les aides disponibles à l'échelle collective et individuelle.
- Comprendre les mécanismes principaux pour évaluer les montants mobilisables.
- Exposer les solutions de financements adaptées aux copropriétés.

### PRISE EN CHARGE

La Compagnie des Architectes de Copropriété a obtenu la certification qualité Qualiopi délivrée au titre de la catégorie « Actions de formation ». Ces dernières sont susceptibles de faire l'objet d'une demande de financement auprès de fonds publics ou mutualisés :

Pour les libéraux : FIF PL

Pour les salariés : OPCO EP

Dès lors que vous êtes dirigeant d'agence, vous avez droit à un crédit d'impôt pour dépenses de formation. Vous pouvez télécharger le formulaire N°2079-FCE-FC avec le Cerfa n°15448\*05 sur le site du gouvernement. La déclaration doit être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.

Nos formations dites « structurées » à effectuer au titre de l'obligation de formation continue ne donnent pas lieu à une certification et, par conséquent, ne peuvent pas faire l'objet à ce jour d'un financement via le CPF (Compte Personnel de Formation).

Une convention, un programme vous sont adressés dès votre inscription. Une attestation de présence et une attestation pour l'organisme de prise en charge vous sont envoyées à l'issue de votre formation.

## RÉFÉRENT HANDICAP

Vous êtes en situation de handicap et souhaitez des renseignements ou conseils sur votre projet de formation, contactez notre référent :  
VAILLANT Jean-Charles - [contact@archicopro.com](mailto:contact@archicopro.com)

## PUBLIC CIBLE

Architectes, Salariés d'agence d'architecture.

## PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite **AUCUN** prérequis.

## MODALITÉS DE SUIVI ET D'APPRÉCIATION

En amont de la formation, les stagiaires seront invités à compléter un questionnaire de pré-formation afin de permettre au formateur d'affiner sa présentation en fonction des profils, des attentes et des besoins des participants.

Au démarrage de la formation, les participants signeront une feuille d'émargement, preuve de leur présence. Plusieurs évaluations des acquis ponctueront la formation, sous différents formats (quizz, tests, exercices, études de cas, jeux de rôles, QCM. Le dernier jour un bilan oral permettra de revoir ensemble les points d'acquisition de cette formation.

Un questionnaire d'évaluation à chaud - transmis par mail - sera rempli par les stagiaires afin d'évaluer si la formation a répondu à leurs besoins. La réponse à ce questionnaire conditionne l'envoi des attestations de formation, mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action (envoyées par mail suivant la réponse au questionnaire).

Une attestation de formation sera transmise également sur l'adresse individuelle du participant.

Dans le cadre d'une formation réalisée en distanciel, elle se fera sur l'outil ZOOM.

## MODALITÉS DE SANCTION

Établissement d'une attestation de stage

Module  
**AIDES ET FINANCEMENTS**  
1 jour soit 7 heures de formation

Modalité d'apprentissages : Présentiel

## ORGANISATION ET ACCÈS À LA FORMATION

Modalité Pédagogique : Présentiel

Date(s) : jeudi 11 avril 2024, 09h00 - 12h30 / 14h00 - 17h30

Lieu : CROA - COUVENT DES RECOLLETS, 3-4 - 148, rue du Faubourg Saint-Martin 75010 Paris

Étapes à valider : 1

## OBJECTIF(S) PÉDAGOGIQUE(S)

A l'issue de la formation, les participants seront en mesure de :

- Identifier les aides disponibles à l'échelle collective et individuelle.
- Comprendre les mécanismes principaux pour évaluer les montants mobilisables.
- Exposer les solutions de financements adaptées aux copropriétés.

## OUTILS PÉDAGOGIQUES

- Méthodes participatives visant à développer l'interactivité entre participants et formateur, ainsi qu'entre les participants eux-mêmes.
- Salle de formation équipée d'un vidéoprojecteur.
- Apports théoriques : présentation Powerpoint, Photos, Vidéos Études de cas concrets – jeux de rôle – jeux de plateau - Quizz - Brainstorming – échanges.
- Plateforme en ligne avec accès personnel pour la formation en distanciel en autonomie.
- Supports de formation adressés à l'issue de la formation par voie électronique.

Le programme ci-dessous est fourni à titre indicatif. Dans une optique d'adaptation au public, il pourra être plus ou moins largement modifié selon les attentes.

## PROGRAMME

### CADRE GENERAL

Les étapes d'un projet de rénovation

### LES AIDES ET SUBVENTIONS

- Subvention à l'AMO
- Certificats d'Economie d'Energie (CEE)
- Exercice - calculer les CEE
- Ma Prime Rénov' Copropriété
- Exercice - calculer Ma Prime Rénov' Copropriété
- Ma Prime Rénov' (Individuelle) Les règles d'application
- Exercice - calculer Ma Prime Rénov' sur menuiserie
- Les bailleurs
- Quelles déductions, les points clés de la fiscalité bailleurs
- Les autres aides
- Aides locales notamment Paris et Métropole du Grand Paris, caisses de retraites
- La Valeur Verte
- Comment l'estimer, comment l'intégrer au projet
- Exercice - calculer la valorisation sur projet

### LES FINANCEMENTS

- ECO PTZ Collectif et Emprunts collectifs
- Principe d'application et points clés
- Exercice - calculer les mensualités
- Avance de subventions
- Modalités
- Exercice - calculer une mensualité
- Emprunts individuels

### LES ETAPES D'UN PROJET DE RENOVATION

Rappel des étapes (audits, études AMO, travaux)

### CAS PRATIQUE

- Jeu interactif à partir d'un cas réel
- Exemples réalisés en copropriété

Retrouvez toute notre programmation sur l'année en cours sur notre site [www.abaque-formation.com](http://www.abaque-formation.com)